

LECTIO

Programme Régional de Formation – Actions Préparatoires

Objectif(s)

Ce programme a pour objectif de permettre au public d'atteindre les degrés 1 et 2 des savoirs fondamentaux (oral et écrit) du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et ce en :

- **consolidant les savoirs de base par des pratiques pédagogiques innovantes.**
- **développant l'autonomie et le savoir être en facilitant les actes de la vie courante à travers des projets de vie collectifs autour d'activités sportives, culturelles ou liées à la notion de citoyenneté.**

Durée

Parcours d'une durée maximum de 12 mois .durée hebdomadaire comprise de 4 heures à 14 heures

Public concerné

Tout public de plus de 16 ans, demandeur d'emploi ou non, qui :

- après avoir été scolarisé en France, n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour lui de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base.
- ne maîtrise pas le degré 2 des savoirs fondamentaux (oral et écrit) du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Prérequis

Ne pas détenir le degré 2 des savoirs fondamentaux (oral et écrit) du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Conditions d'accès

Modalités et délais d'accès

Pourront prétendre à une entrée en formation sur ce programme :

- Les candidats orientés par un réseau prescripteur habilité par la Région (Pôle emploi, Mission Locale, conseillers d'insertion des Départements, CIDFF, Cap emploi, APEC, OPACIF),
- Les candidats bénéficiant d'une suite de parcours par l'intermédiaire de la fiche navette.

Le titulaire pourra accueillir directement des publics orientés par des acteurs relais sur les territoires ou des actifs salariés.

Tarif/Financement : Le coût de la prestation est pris en charge par le Conseil Régional. Aucun reste à votre charge.

Statut

Statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.

Modalités pédagogiques

Organisation

Entrées et sorties permanentes

Positionnement du stagiaire

Chaque stagiaire bénéficie d'un positionnement nécessaire à la construction de son projet individualisé, positionnement qui intégrera impérativement le référentiel de l'ANLCI.

Cette phase, qui permet d'élaborer le programme individuel de formation repose sur :

- l'identification des atouts et des freins pour la réussite du parcours de formation.
- l'élaboration d'un parcours personnalisé de formation au travers d'un plan de formation individualisé.

Modalités pédagogiques (suite)

Contenu

- Compréhension et expression orale et écrite : écouter, comprendre, s'exprimer à l'oral, lire, écrire, décrire/ formuler
- Règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Sensibilisation au numérique/utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie : mieux se connaître et prendre confiance en soi, entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre, notamment dans le champ professionnel, optimiser les conditions d'apprentissage

Bilan final personnalisé, définition des étapes pour la suite du parcours, avec un relais aux prescripteurs (Missions locales, Pôle- Emploi).

Méthode

La phase de formation en centre peut intégrer diverses situations pédagogiques :

- des enseignements (dits "classiques") en regroupement ;
- des temps d'auto-formation encadrée par un formateur en présentiel ;
- des projets pédagogiques collectifs ;
- des entretiens individuels avec le référent de parcours ;
- des sorties pédagogiques en lien avec la formation ;
- des mises en situation pratiques;
- la réalisation de démarches extérieures
- Afin de favoriser la réussite du stagiaire dans son parcours, un accompagnement individualisé est instauré. Pour cela, chaque stagiaire sera suivi individuellement tout au long de son parcours par un référent unique

Suivi - Evaluation

Bilan individuel de fin de parcours comprenant **une synthèse des acquis et un plan d'action adapté à la suite du parcours envisagé**

Evaluation du dispositif COPASS organisés par les services de la Région

Les actions de formation seront évaluées en fonction des indicateurs suivants :

- Taux de public ayant atteint le degré 2 du cadre de référence de l'ANLCI;
 - Taux de poursuite de parcours vers les programmes du Programme Régional de Formation 2019/20T22 à 3 et 6 mois,
 - Taux de sortie positive vers l'emploi ou vers une formation qualifiante à 3 et 6 mois.
- Niveau de satisfaction des stagiaires sur la qualité de la formation et l'accompagnement.

Remise d'une **attestation/évaluation de formation**

Concernant les personnes en situation de handicap : Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité. Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

Accessibilité

- Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...
- Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps de PMSMP adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Lieux d'intervention

Souillac – Saint Denis Pré Martel

Contact

05 55 77 61 09 ou 05 55 88 02 22
contact-correze@groupe-fel.fr